



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

**L'an deux mille quinze, le trente mars**, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2015.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Monique JESTIN et Annie LE GUEN, excusées.

Secrétaire de séance : Fabien GUYOMARD.

**ORDRE DU JOUR** :

- Taux d'imposition 2015
- Budgets primitifs
- Travaux sur la salle polyvalente
- Mise à niveau de l'unité de production d'eau potable
- Achat groupé d'un aérateur
- Déplacement d'élus à la Balme de Sillingy
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire accueille Monsieur POUGET, trésorier, et le remercie de sa présence ce soir pour commenter les budgets.

Taux d'imposition 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide une augmentation de 2 % des taux d'imposition qui s'élèvent désormais à :

- taxe d'habitation : 14.93 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.14 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.99 %.

Affectation des résultats

Considérant qu'un écart d'1 p a été relevé entre le montant inscrit sur la délibération du 2 mars 2015 décidant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif du budget général de la commune et le montant réel, le Conseil Municipal annule ladite délibération. Il décide ensuite d'affecter ainsi le résultat :

EXCEDENT AU 31/12/2014	196 265.47
. Exécution du virement à la section d'investissement	80 000.00
. Affectation complémentaire en réserves	20 000.00
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	96 265.47

## Budgets primitifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets primitifs de la commune, du service d'eau et du service d'assainissement qui se résument ainsi :

- Budget de la commune :

### Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		96 265
011	Charges à caractère général	197 250	
012	Charge de personnel et frais assimilés	219 450	
013	Atténuation de charges		1 000
014	Atténuation de produits	100	
022	Dépenses imprévues	37 199	
023	Virement à la section d'Investissement	100 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 013	
65	Autres charges de gestion courante	100 400	
66	Charges financières	26 300	
67	Charges exceptionnelles	150	
70	Produits des services, du domaine et ventes		85 650
73	Impôts et taxes		335 725
74	Dotations et participations		197 922
75	Autres produits de gestion courante		800
77	Produits exceptionnels		500
<b>Total</b>		<b>717 862</b>	<b>717 862</b>

### Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution	7 723	
020	Dépenses imprévues		
021	Virement de la section de Fonctionnement		100 000
040	Opérations d'ordre entre sections		37 013
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		29 000
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		100 000
13	Subvention d'investissement		54 700
16	Emprunts et dettes assimilées	63 000	
20	Immobilisations incorporelles	58 486	
204	Subventions d'équipement versées	18 200	
21	Immobilisations corporelles	79 650	
23	Immobilisations en cours	93 654	
<b>Total</b>		<b>320 713</b>	<b>320 713</b>

Les principales dépenses d'investissement prévues sont : remboursement d'emprunt (63 000 €), travaux de voirie (91 654 €), études pour la rénovation de la salle polyvalente et déplacement de la bibliothèque (40 000 €), achat d'un micro-tracteur (36 000 €), achat de terres (20 000 €), mobilier et électro-ménager pour la cantine (8 000 €), tableaux interactifs pour l'école (5 500 €).

- Budget de l'eau

### Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		39 350
011	Charges à caractère général	74 000	
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 000	
014	Atténuation de produits	13 700	
022	Dépenses imprévues	10 000	
023	Virement à la section d'Investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 640	20 240
65	Autres charges de gestion courante	6 000	
66	Charges financières	15 600	
70	Produits des services, du domaine et ventes		92 070
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante		280
77	Produits exceptionnels		
<b>Total</b>		<b>151 940</b>	<b>151 940</b>

### Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		141 543
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 240	14 640
041	Opérations patrimoniales	386 000	386 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		
106	Excédent de fonctionnement capitalisé		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	51 400	
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	20 000	
23	Immobilisations en cours	64 543	
	<b>Total</b>	<b>542 183</b>	<b>542 183</b>

- Budget de l'assainissement :

### Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		44 069
011	Charges à caractère général	41 396	
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 000	
014	Atténuation de produits	5 000	
022	Dépenses imprévues	5 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 789	8 976
65	Autres charges de gestion courante	1 200	
70	Produits des services, du domaine et ventes		22 240
	<b>Total</b>	<b>75 385</b>	<b>75 385</b>

### Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		64 453
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 976	15 789
106	Excédent de fonctionnement capitalisé		
16	Emprunts et dettes assimilées		300 000
20	Immobilisations incorporelles	12 000	
23	Immobilisations en cours	359 266	
	<b>Total</b>	<b>380 242</b>	<b>380 242</b>

Monsieur POUGET présente ensuite une synthèse des ratios de la commune par rapport aux autres communes de la même strate démographique (500 à 1 999 habitants). Il en ressort que la commune dispose de peu de moyens, principalement du fait de la faiblesse des bases de valeur locative des logements : ses produits de fonctionnement réels sont de 587 €/hab. à comparer aux 740 € pour le département, 760 € pour la région et 754 € au niveau national.

En contrepartie, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et largement en dessous des moyennes (428 € à comparer aux 560 € pour le département, 573 € pour la région et 590 € pour le pays). Les frais de personnel sont également en dessous des moyennes.

Au niveau des emprunts, la commune est dans la moyenne régionale et un peu supérieure aux niveaux département et nation. Sa capacité d'autofinancement brute est également dans la moyenne.

### Travaux sur la salle polyvalente

A l'unanimité (une abstention), le Conseil valide le projet présenté par la SAFI et autorise le Maire à rechercher un concepteur et à lancer ensuite l'appel d'offres ainsi qu'à solliciter les subventions.

Les travaux consisteront à créer une nouvelle salle à usage de bibliothèque, à agrandir le hall d'entrée et à réaménager les sanitaires. Seront également programmés des travaux de remise en état des toitures (salle polyvalente et école).

## Mise à niveau de l'unité de production d'eau potable du Goadec

L'assemblée approuve le dossier de déclaration de modification de filière de traitement établi et donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches utiles.

## Achat groupé de matériel

Il est décidé d'acquérir, en commun avec les communes de Tréglonou et de Saint-Pabu, un aérateur et un rouleau, nécessaires à l'entretien des terrains des sports. Le coût de ces équipements s'élève à 3 700 € HT. La facture sera réglée par la commune de Tréglonou, à laquelle les deux autres verseront leur quote-part représentant chacune un tiers de la dépense.

Monsieur le Maire indique qu'une analyse des sols des terrains de sports a été demandée à la société Triskalia, ce qui permettra de mieux connaître les besoins au niveau des traitements nécessaires.

## Prise en charge de frais de déplacement à La Balme de Sillingy

Dans le cadre des festivités organisées à La Balme de Sillingy, commune jumelée avec Coat-Méal et Bourg-Blanc, à l'occasion des 10 ans du jumelage, Monsieur le Maire, son épouse et Monsieur CLAVIER, adjoint, représenteront la commune aux cérémonies officielles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge le coût du voyage en avion qui s'élève à 478 € au total pour les trois participants. La dépense ayant été déjà réalisée par Monsieur CLAVIER, ce montant lui sera remboursé par la commune.

## Questions diverses

### Délégation au Maire

Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre de délégations lui ont été accordées par délibération en date du 14 avril 2014. Pour une facilité de gestion, il propose que lui soit également délégué la possibilité d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

### Convention de mise à disposition de services du SDEF

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention d'assistance avec le SDEF dans les domaines de travaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de voirie et de réseaux électroniques notamment.

### Printemps des Abers

Martial CLAVIER rappelle que la 7<sup>e</sup> édition du Printemps des Abers (spectacles d'arts de la rue) se déroulera sur les communes de Coat-Méal, Tréglonou et Kersaint-Plabennec en 2015. Pour Coat-Méal, les festivités auront lieu le dimanche 3 mai, à partir de 12 H 12 ; la mobilisation du plus grand nombre sera nécessaire pour que la fête soit réussie. La commission animation se réunira d'ailleurs à ce sujet le mardi 31 mars, avec les représentants des associations.

### Ecole

Un café-discussion est proposé aux parents d'élèves le samedi 4 avril, à partir de 9 heures, à la salle polyvalente. Les thèmes retenus sont : cantine et garderie.

Fin de la séance à 22 H 20.